

MANNEVILLETTE ... des origines à nos jours. 2

Le fief, les seigneurs, la transmission des biens.

L'abbaye de Valmont conservera le fief et la paroisse pendant environ 400 ans, jusqu'à ce qu'un marchand de Rouen, récemment anobli par Henri III, en fasse l'acquisition. En effet, le 17 janvier 1585, Robert de Hanyvel, seigneur du Rouvray et de la Chevalerie, devient le nouveau seigneur de Mannevillette en s'engageant à verser aux religieux de Valmont une rente annuelle de 100 livres irrachetable. C'est ainsi que pendant 200 ans environ, jusqu'à la Révolution, les seigneurs de Mannevillette qui vont se succéder devront payer cette rente aux abbés de Valmont.

Quand Robert de Hanyvel meurt en 1614, son fils cadet Adrien, trésorier de France à Rouen, hérite des terres et de la seigneurie de Mannevillette. A partir de cette date, lui et ses descendants porteront le nom de Mannevillette. Le fils aîné de ce dernier, prénommé aussi Adrien, devient, en 1644, bien avant la mort de son père, le propriétaire des terres et de la seigneurie.

Ce personnage est un grand financier pendant le règne du roi Louis XIV ; Monsieur de Mannevillette devient en 1648 le Receveur général du clergé de France et il le restera jusqu'en 1669. A sa mort, en 1684, sa fortune est considérable avec un patrimoine foncier impressionnant qui comporte plusieurs châteaux, un hôtel particulier place Royale à Paris et d'autres biens au milieu desquels les terres de Mannevillette ainsi que le manoir dont il avait fait l'acquisition en 1667 ne constituent qu'une infime partie.

En 1710, sa fille, Marie de Hanyvel comtesse de Clermont Tonnerre, devenue son unique héritière, vend les biens et la seigneurie de Mannevillette à Jean-Baptiste Claude d'Après de Blangy, un capitaine de la Compagnie des Indes. D'Après de Blangy a un fils, né au Havre en 1707, Jean-Baptiste Nicolas Denis qui, en devenant un des plus grands marin et géographe de son temps, acquiert la notoriété sous le nom de d'Après de Mannevillette. Il est un des rares savants à être membre de deux académies : celle des sciences et celle de la marine. En reconnaissance de ses travaux, Jean-Baptiste Nicolas Denis d'Après de Mannevillette est anobli par le roi Louis XV en 1766.

Mais, ni d'Après de Mannevillette, ni son père d'Après de Blangy ne sont des financiers habiles ; ils engloutissent tous leurs biens pour financer les entreprises auxquelles ils croient. Totalement ruiné et criblé de dettes, d'Après de Blangy doit, en 1719, abandonner la possession des terres et de la seigneurie de Mannevillette à son principal créancier David François Grenier, seigneur de Cauville et de Raimbertot. D'Après de Mannevillette hérite, à la mort de son père en 1744, de quelques acres de terre à Mannevillette, ce qui va lui permettre de porter le nom de cette paroisse du Pays de Caux jusqu'à sa mort survenue en 1780 à Lorient. Mais auparavant il se sera dépouillé de tous ses biens pour financer la publication du *Neptune orientale*, un monumental ouvrage de cartographie qui présente le résultat de ses travaux scientifiques. Il meurt sans descendance, totalement ruiné, en laissant une veuve dans le besoin.

Les Grenier de Cauville demeureront les seigneurs de Mannevillette jusqu'à l'abolition des titres féodaux en 1789. Le dernier représentant de cette famille, Claude Nicolas François, émigre à l'étranger pendant la Révolution. Il est condamné à mort et fusillé par les troupes républicaines en 1794. Il avait fait construire, en 1767, "la Grande Ferme" ce beau manoir fait de briques et de pierres que l'on peut encore admirer.

Au sein des trois familles qui ont possédé la seigneurie de Mannevillette, on détache trois personnages que rien ne semble rapprocher :

un financier du clergé : **Adrien Hanyvel de Mannevillette**, au service du Roi et des grands du Royaume, qui n'a jamais négligé ses propres intérêts,

un marin et géographe d'exception : **Jean Baptiste Nicolas Denis D'Après de Mannevillette**, dont les travaux ont profondément changé les modes de navigation, qui ne s'est pas enrichi pour cela.

Un hobereau local : **Claude Nicolas François Grenier de Cauville**, dans la tradition de cette petite noblesse de campagne, qui est allé jusqu'au bout de ses convictions et nous a laissé cette admirable construction dans le plus pur style cauchois : *La Grande Ferme*.

